

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26

Séance du 26 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Et le vingt six

Date de convocation
13/09/2022

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
30/09/2022

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 13. 26/09/2022

Excusés : Stéphanie POTET

Pouvoirs : G. COENEN ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
V. LAISNEY ayant donné pouvoir à S. DUBOSCQ  
C. DUREL ayant donné pouvoir à D. CORBET  
J. LAMY ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT

Secrétaire : Jean-Jacques ELOI

Objet de la délibération : - Tarifs 2023

CIMETIERE DE GOUVILLE, LINVERVILLE et MONTCARVILLE		
CONCESSIONS	2023	
Concessions cinquanteaires	420.00 €	
Concessions trentenaires	310.00 €	
Cavernes / Colombariums (50 ans)	1030.00 € (= 800 +230 de concession)	
CIMETIERE DE BOISROGER		
CONCESSIONS	2023	
Concessions cinquanteaires	420.00 €	
Concessions trentenaires	310.00 €	

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Cavernes / Colombariums (50 ans)	1030.00 € (= 800 +230 de concession)	
CIMETIERE DE MONTSURVENT	2023	
Concessions cinquantenaires	420.00 €	
Concessions trentenaires	310.00 €	
Case urne : terrain nu, emplacement au sol	230.00 €	
Cavernes / Colombariums (50 ans)	1030.00 € (= 800 +230 de concession)	
CIMETIETIERE DE SERVIGNY	2023	
Concessions cinquantenaires	420.00 €	
Concessions trentenaires	310.00 €	
Case urne : terrain nu, emplacement au sol	230.00 €	
Case Columbarium 30 ans	620.00 € (= 500 +120 de concession)	
Case Columbarium 50 ans	1030.00 € (= 800 +230 de concession)	
NOUVEAU CIMETIERE D'ANNEVILLE SUR MER	2023	
Caverne + concession 50 ans	1030.00 € (=800+230 de concession)	
Caveau 1 place + concession 50 ans	1 420.00 € (= 1000 +420 de concession)	
Caveau 2 places + concession 50 ans	2720.00 € (= 2300 +420 de concession)	

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

SALLE DES FETES DE GOUVILLE SUR MER (capacité d'accueil 250 personnes)	
Sociétés Locales	2023
Bal, Banquets, repas dansants	230.00 €
Repas de famille	210.00 €
2e jour	110.00 €
Concours, Loto	110.00 €
Vins d'honneurs	100.00 €
Hors Commune Nouvelle 2023	
Banquets, repas dansants	340.00 €
Repas de famille	340.00 €
2e jour	165.00 €
Réservation /acompte 50%	
Locations réservées aux gens de la Commune Nouvelle 2023	
Tables (à l'unité)	5.30 €
Chaises (à l'unité)	1.00 €
Couverts	1.00 €
Couverts (Stés Locales)	0.20 €
Réservation / acompte 50%	

Pour la salle de fêtes : charges d'électricité et de chauffage suivant les relevés de compteur + forfait ménage de 4 h smic/horaire pour les repas de famille et 8 h smic/horaire pour les banquets et repas dansants (tarif horaire en fonction de la revalorisation annuelle du montant du smic horaire)

SALLE DE LA FILATURE (GOUVILLE SUR MER) 2023	
Vin d'honneur	150.00 €
Stages animations	160.00 €
Réservation / acompte 50 %	

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

SALLE DE L'AMITIE GOUVILLE SUR MER (capacité d'accueil de 60 personnes) 2023	
Soirée (du 01/04 au 30/10)	185.00 €
Soirée (du 01/11 au 31/03)	250.00 €
Réservation / acompte 50%	

La location se fait seulement aux personnes de connaissance, sur demande écrite, et sur accord du Maire.

SALLE DE CONVIVIALITE DE BOISROGER (capacité d'accueil de 50 personnes) 2023	
Commune Nouvelle	160.00 €
Hors Commune Nouvelle	220.00 €
Soirée ou exposition	80.00 €
Repas soirée en semaine	100.00 €
Location de vaisselle	1.00 €
Ménage	55.00 €
Caution	150.00 €
Réservation / acompte	50%

SALLE DES FETES DE MONTSURVENT 2023		
	Hiver	Eté
Personne hors-commune nouvelle (weekend)	420.00 €	360.00 €
Personne de la commune nouvelle (weekend)	260.00 €	200.00 €
Personne hors-commune (1 journée) Belote seulement	200.00 €	200.00 €
Association de la commune	130.00 €	80.00 €
Chèque de caution	500.00 €	
Electricité	0.25 € le Kwh (à augmenter en fonction du coût du kwh)	
Réservation/acompte	50%	

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

- \* Pour les Associations de la commune : Gratuité une fois par an. Le Comité des Fêtes de Montsurvent, pour l'Arbre de Noël aura une gratuité de plus.
- \* Pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et plus d'utilisation de la Salle des Fêtes par les Associations de la commune, les tarifs seront l'été de 60 € et l'hiver de 100 €.

Salle de réunion Servigny		
2023		
Réservée aux habitants de Servigny		60.00 €
Caution		100.00 €
Réservation/Acompte 50%		
Salle de convivialité d'Anneville 2022		
Vendredi au Lundi		230.00 €
Acompte de réservation		50.00 €
Caution		700.00 €
Electricité par tranche de 50 kwh		12.00 €
Halle du moulin 2023		
Vin d'honneur		150.00 €
Site entier pour évènement familial festif	Eau et électricité incluse	300.00 €
Réservation/Acompte		50 %
Visite moulin		
Adulte		2.50 €
Groupes adultes + de 10 pers		2.00 €
Enfants de 6 à 18 ans		1.50 €
Enfants de 6 à 18 ans pour groupe de + de 10 ans enfants et encadrant gratuit pour 10 enfants		1.00 €

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

Farine en vrac (pour les boulangers) le kg		1.00 €
Sachet farine 1 kg visiteurs du moulin		3.50 €
Farine complète en vrac pour animaux le kg (sur base prix du blé)		0.20 €
Farine de son le kg		0.15 €
<b>GITE DE MER 2023</b>		
4 personnes haute saison		480.00 €
4 personnes moyenne saison		350.00 €
4 personnes basse saison		275.00 €
4 personnes mid week		190.00 €
4 personnes week-end		165.00 €
4/6 personnes haute saison		515.00 €
4/6 personnes moyenne saison		370.00 €
4/6 personnes basse saison		295.00 €
4/6 personnes mid week		210.00 €
4/6 personnes week-end		190.00 €
5/7 personnes haute saison		550.00 €
5/7 personnes moyenne saison		390.00 €
5/7 personnes basse saison		315.00 €
5/7 personnes mid week		235.00 €
5/7 personnes week-end		215.00 €
6 personnes haute saison		520.00 €
6 personnes moyenne saison		375.00 €

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

6 personnes basse saison		295.00 €		
6 personnes mid week		210.00 €		
6 personnes week-end		190.00 €		
Gîte 4 personnes location mensuelle		410.00 €		
Animal		8.00 €/jour		
<b>GITE D'ETAPE 2023</b>				
Forfait week-end complet		455.00 €		
Forfait nuitée complet		295.00 €		
Lit par personne / nuit		25.00 €		
Electricité	Du 1/10 au 30/4 sur le week-end	52.00 €		
<b>FORFAIT MENAGE GITE si sale au départ ou si demande forfait ménage 2023</b>				
Gîte 4 personnes		62.00 €		
Gîte 4/6 personnes		72.00 €		
Gîte 6 personnes		72.00 €		
Gîte 5/7 personnes		82.00 €		
Gîte d'étape (entier)		160.00 €		
Gîte d'étape (par couchage)		13.00 €		
<b>GITE COMMUNAL DE SERVIGNY 2023</b>				
semaine	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Très haute saison 606.00 €	/	/	/	/
Haute saison 570.00 €	/	/	/	/
Saison intermédiaire 444.00 €	258.00 €	306.00 €	360.00 €	408.00 €

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

Moyenne saison 420.00 €	234.00 €	282.00 €	336.00 €	384.00 €
Basse saison 384.00 €	210.00 €	258.00 €	306.00 €	360.00 €
Très basse saison 348.00 €	186.00 €	234.00 €	282.00 €	336.00 €
Location de draps par lit : 15.00 €				
Location de linge de maison : 8.00 €				
Forfait ménage : 100.00 €				
Forfait par animal : 25.00 €				

LOCATION TERRAIN CABINE DE PLAGE (au 1er août 2023)	2023
Terrain cabine de plage	170.00 €
<b>CIRQUES</b>	
Tarif / Jour pour les grands cirques (à partir de 4 véhicules)	50.00 €
Tarif / Jour pour les petits cirques (jusqu'à 3 véhicules)	20.00 €
<b>FORAINS</b>	
Emplacement au camping / jour	10.00 €

CAMPING		2023
A la journée		
Emplacement (voiture comprise)		8.00 €
Campeur (taxe de séjour en supplément)		6.00 €
Enfant de - 13 ans		4.10 €

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du



Animaux	6.50 €
Electricité	6.00 €
Tente supplémentaire	5.00 €
Véhicule ou bateau supplémentaire	8.50 €
Emplacement pour 1 an (taxe de séjour en supplément)	1 775.00 € + électricité 20.00 €+45.00 € d'ordures ménagères (soit 1840.00 €)
Forfait caravane 7 mois (taxe de séjour en supplément)	1 570.00 € +électricité 20.00 € + 45.00 € d'ordures ménagères (soit 1635.00 €)
Hors saison (par jour garage mort)	4.00 €
En saison (par jour) du 1/7 au 31/08	25.00 €
Forfait camping-car (camping) taxe de séjour comprise	22.00 €

Réduction de 20% pour location entre la date d'ouverture et le 14 juin et du 1<sup>er</sup> septembre à la fermeture

UTILISATION DE LA MACHINE A LAVER & DU SECHE LINGE (au camping) 2023	
Jeton de machine à laver	
Jeton de sèche-linge	

Forfait gestion externe - Société Lavomatic Caen

BORNE CAMPING-CAR 2023	
Borne camping-car (taxe de séjour comprise)	12.00 €

PHOTOCOPIES EN REGIE 2023	
Photocopies noir et blanc	0.40 €
Photocopies couleur	1.00 €

PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2023	
étant entendu que chaque association et EPCI (office du tourisme et médiathèque) bénéficient de 500 copies en noir et blanc gratuites	

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

Photocopies noir et blanc	0.05 €
Photocopies couleur	0.40 €

PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS NON COMMUNALES 2023	
Photocopies noir et blanc	0.06 €
Photocopies couleur	0.60 €

CANTINE année scolaire 2023/2024		
4 jours fixe/semaine	1 à 2 enfants 55.80 €/mois	3 enfants et + 52,90 €/mois
3 jours fixe/semaine	1 à 2 enfants : 42.00€/mois	3 enfants et + : 39.90 €/mois
2 jours fixe/semaine	1 à 2 enfants : 28.40€/mois	3 enfants et + : 26.90 €/mois
Inscription occasionnelle		5.60 € par repas et par enfant

Tout repas non décommandé le jour même avant 9 h sera facturé.

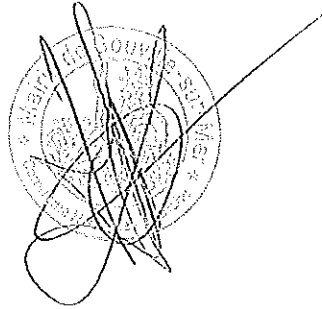
Tout repas pris en dehors des jours fixes sera facturé 5.60 €.

MARCHES (forfait base minimum de 3 ml)			
2023			
Nombre de ml	Déballeurs hebdomadaires	Déballeurs occasionnels	
3 ml	3.50 €		
4 ml	4.00 €	4.50 €	
5ml	5.00 €	5.50 €	
6ml	5.50 €	6.50 €	
7 ml	6.50 €	7.50 €	
8 ml	7.00 €	8.50 €	
9 ml	8.00 €	9.50 €	
10 ml	9.00 €	10.50 €	
11 ml	10.00 €	11.50 €	
12 ml	11.00 €	12.50 €	

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

13 ml	12.00 €	13.50 €	
14 ml	13.00 €	14.50 €	
15 ml	14.00 €	15.50 €	
16 ml	15.00 €	16.50 €	
17 ml	16.00 €	17.50 €	
18 ml	17.00 €	18.50 €	
19 ml	18.00 €	19.50 €	
20 ml	19.00 €	20.50 €	

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents  
Certifié exécutoire,  
Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	20

**Séance du 13 DECEMBRE 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX**

**Et le treize**

Date de convocation
7/12/2022

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
20/02/2023

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Aurélie COLIN, Gaëtan COENEN, Béatrice GOSELIN, Stéphanie POTET, Stéphanie GODEFROY

**Réf. 06. 13/12/2022**

**Pouvoirs :** S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ  
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à JP LEGOUBEY  
Y. GOSELIN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS

**Secrétaire :** Delphine HARENG

**Objet de la délibération :** - Révision de certains tarifs pour l'année 2023 – **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 01.13/12/2022** -

Considérant les actuelles inflations majeures, notamment sur le coût des énergies, il a été proposé de réunir le conseil municipal afin d'envisager de réviser les tarifs de certains services proposés par la commune : la location des salles, des gîtes et des emplacements de camping, ainsi que le tarif de stationnement nocturne et aire de services pour les campings cars, lesquels services précités, prévoient tous l'accès à une consommation électrique.

Une commission s'est réunie ce samedi 10 décembre dernier pour étudier les actuelles données du SDEM et celles de notre contrat d'achat groupé en cours de révision.

Pour faire face à l'augmentation de la charge financière inhérente à ces dépenses pour la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser ainsi les dits tarifs :

- Stationnement nocturne et borne de services pour les campings cars = 15 €/nuit
- Révision du coût du kWh pour les utilisateurs de toutes les salles de la commune et des gîtes de la Filature = 0.45 €

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

- Réviser le forfait annuel pour les résidents au camping de + 200 € et + 45 € pour la redevance d'ordures ménagères = 1 975 € + 45 € de forfait de taxe d'ordures ménagères, soit 2 020 €/an

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du